

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

Étaient Présents : MM. VAN GOETHEM H, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, VAN GOETHEM E, LIEVIN, HOLLINGUE, GRISON, BEAUGER, DEBUIRE

Absente excusée : Madame BARBIER.

Absents : Mrs GALLAND, LE LAGADEC, DECAUX.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance qui n'appelle aucun commentaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Le Maire expose les résultats du compte administratif 2023 :

Il fait remarquer que l'augmentation exceptionnelle de l'excédent brut de fonctionnement qui passe de 60357 euros à 119171 euros est dû au remboursement par la C .C.V.N au titre des excédents du S.D.T.E à hauteur de 68823 euros.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, on peut constater une augmentation de près de 10 % des charges à caractère générale liées à l'inflation. Autre constat, Monsieur le Maire expose à l'assemblée un état du coût du service périscolaire et A.L.S.H pour l'année 2023 faisant ressortir un déficit de 31057 euros. Madame BOONE demande à l'avenir s'il est possible de dissocier les coûts périscolaire des coûts de l'A.L.S.H. Monsieur le Maire prend acte et propose de mettre cette requête en place à partir du 1^{er} janvier 2025 pour des raisons d'exercice comptable.

Une discussion du conseil évoque la possibilité de réduire ce déficit à l'avenir en proposant la suppression de l'A.L.S.H du mercredi dans la mesure où la fréquentation est insuffisante pour couvrir les frais de fonctionnement. Un rapprochement avec la commune d'Ailly sur noye permet de proposer aux parents ayant besoin de ce service une alternative à la garde de leurs enfants. D'autre part, Madame HOLLINGUE, directrice du périscolaire, verra , avec son accord, son contrat de travail revu à la baisse à compter du 1^{er} septembre 2024. Monsieur le Maire se charge de rencontrer Madame HOLLINGUE pour en définir les modalités.

En ce qui concerne l'investissement il est constaté un déficit de 23235 euros, en attendant l'abondement de la section fonctionnement.

Monsieur le Maire demande à Madame LIÉVIN de prendre la présidence et quitte la salle de conseil.

Madame LIÉVIN procède au vote du compte administratif 2023 qui est adopté à l'unanimité.

COMPTE 1068

Monsieur le Maire donne connaissance du montant de reversement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui s'élève à un montant de 65341,56 euros. Monsieur le Maire donne la présidence à Madame LIÉVIN et quitte la pièce.

Madame LIÉVIN procède au vote du compte 1068 qui est adopté à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire revient sur le projet potentiel d'investissement d'un parc photovoltaïque. Dans ce cadre il propose à l'assemblée d'inscrire au budget primitif le montant nécessaire à l'acquisition foncière de ce projet et rappelle que le droit de préemption a été mis en application. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire propose également l'acquisition d'un broyeur pour végétaux pour l'entretien des chemins ruraux d'un montant d'environ 1500 euros T.T.C. Le conseil municipal donne son accord.

Concernant les impôts locaux, face à l'inflation Monsieur le Maire propose une augmentation des taux. En effet, cette augmentation est nécessaire pour l'équilibre budgétaire. Après discussion il est proposé une augmentation de 2 % :

Le conseil municipal adopte cette augmentation	POUR	7 voix
	CONTRE	1 voix
	ABSTENTION	3 voix

QUESTIONS DIVERSES

RÉADRESSAGE

Monsieur BEAUGER expose à l'assemblée le travail effectué pour remettre à jour l'adressage dans la commune. Il explique qu'il y a lieu de délibérer sur le nom des voies non répertoriées à ce jour.

Un débat s'instaure et il est décidé de nommer :

- Rue VOYEUL du plan , la rue en bas du général LECLERC
- Rue du cimetière
- Rue des blés , le chemin en perpendiculaire à la rue Sergent Pierre GROSMY
- Rue des fleurs, le chemin en perpendiculaire à la rue PASTEUR .
- Rue du marais, le chemin en perpendiculaire à la rue GAMBETTA
- Confirmation du lieu dit « FERME SAINT FREDERIC »
- Confirmation de la Route Départementale 7
- Création du lieu dit Route départementale 920

ENVIRONNEMENT

Madame HAREN signale qu'un poteau supportant la ligne électrique près du terrain de boules à côté de l'église est en mauvais état. Monsieur le Maire interpellera notre interlocuteur Enedis.

Monsieur GRISON demande si des supports pour accrocher des vélos pourraient être installés près de l'école. Le conseil municipal donne son accord.

RECENSEMENT

Madame LIÉVIN rapporte que le recensement de la commune est terminée, la majorité des habitants ont répondu aux questionnaires. Le nombre d'habitants s'élève à 520 personnes. Madame LIÉVIN remercie les habitants pour leurs réponses et pour l'accueil réservé à l'agent recenseur Monsieur MINUTO Thibaut. Elle demande au conseil municipal du fait du bon travail de Monsieur MINUTO si la commune peut lui faire une lettre de recommandation pour ses futurs emplois. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.